



Règlement 2003-643  
 Adopté par la résolution 2003-110  
 le 17 mars 2003  
 Entrée en vigueur le 7 juin 2003  
 Ivo Di Piazza, maire  
 Sylvain Ouellet, greffier

Ville de Baie-Comeau - Plan d'ensemble du territoire  
**PLAN D'URBANISME**

**GRANDES AFFECTATIONS**

- Commerce et services
- Institutionnelle et communautaire
- Tourisme, parc et récréation
- Conservation et récréation extensive
- Villégiature
- Forêt et sylviculture
- Industrielle
- Contrainte
- Non contraignant
- Extractive
- Prise d'eau
- Site d'entassement sanitaire
- Zone de contraintes relatives aux glissements de terrain et à l'érosion

**INTERVENTIONS PROPOSÉES**

- Cheminement piéton à aménager
- Limite des secteurs urbains

**PLAN D'URBANISME**

- Plan d'aménagement d'ensemble requis en vue de l'exercice des usages concernés prévus à la grille des spécifications
- Site archéologique connu
- Recommandation de citation
- Cote géographique

Règlement no	Maire
Plan révisé le	Greffier
Règlement no	Maire
Plan révisé le	Greffier
Règlement no 2005-870	Maire (voir annexe)
Plan révisé le 30 novembre 2015	Greffier adjoint
Règlement no 2006-884	Maire
Plan révisé le 22 avril 2006	Greffier

  

CONDU PAR: Jean-Yves Bouchard urbaniste	VERIFÉ PAR: Jean-Yves Bouchard urbaniste
DESIGNÉ PAR: Régis Goggin technicienne	APPROUVÉ PAR: Jean-Yves Bouchard urbaniste
ÉCHELLE: 1:25 000	DATE: 11 Septembre 2002

REFFÉRENCE INFORMATIVE: 2008B-urbanisme-010-010-010

SOURCE DU PLAN DE BASE: 2002-urbanisme-010-010-010 et 2002-urbanisme-010-010-010

Plan no 20-1-41

NORD CONSULTANT

2002-urbanisme-010-010-010

1/4